

COMMUNE DE LA BOURGONCE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 OCTOBRE 2018
A 20H30

COMPTE RENDU

Présents :

Mrs Denis HUIN - Gérard MICHEL - Frédéric PERNIN - Idir ZATOUT - Willy COLIN - Michaël CHENAL
Mme Nadine MARTIN

Procurations : Rémy ANTOINE à Nadine MARTIN
Dominique HEBERLE à Denis HUIN

Absents : Miguel LEJAL, Yannick GOLIOT, Patrice BRICKERT et Laurent MELINE

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 juillet 2018
2. Approbation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels et du Programme Annuel de Prévention réalisés
3. Centre de Gestion : demande d'autorisation de mise en concurrence des contrats Prévoyance et Mutuelle Santé
4. SDANC : demande d'adhésion des communes de Vittel et de Hergugney
5. Radars pédagogiques
6. Demande de subvention aux fonds de concours de la Communauté d'Agglomération
7. Décision modificative
8. Questions diverses

1 -Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 juillet 2018

Aucune remarque n'étant apportée sur le compte-rendu du 20 juillet 2018, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2 - Approbation du document Unique d'évaluation des risques professionnels et du Programme Annuel de Prévention réalisés

Début 2017, la collectivité s'est engagée dans une démarche global de prévention des risques professionnels, en partenariat avec le Centre de Gestion des Vosges, dont l'étape initiale est la réalisation du Document Unique.

A l'issue de ce document unique, un programme annuel de prévention a été élaboré. En 2017, pour être conforme au programme, la commune a acheté 2 armoires avec serrure pour stocker les produits d'entretien et les produits chimiques, également achat de vêtements de

travail adaptés, et récupération des fiches d'utilisation des produits d'entretien pour mise à disposition des agents techniques sur feuille plastifiée.

Pour 2019, il faudrait programmer une formation du personnel communal contre les risques incendies (utilisation des extincteurs...). Se renseigner auprès de SICLI et de Groupama. Cette formation pourrait aussi être proposée aux ATSEM et aux institutrices. Une formation secourisme pourrait aussi être proposée à tous les agents, se renseigner à la Croix Rouge.

Le document unique ayant été validé par le Centre de Gestion, le Conseil Municipal approuve le Document Unique d'évaluation des risques professionnels et le Programme Annuel de Prévention réalisés.

L'approbation du Document Unique permet d'obtenir une subvention de 640 €, pour une dépense de 1 279 €.

Adopté à 9 voix (7 + 2 procurations).

3 - Centre de Gestion : demande d'autorisation de mise en concurrence des contrats Prévoyance et Mutuelle Santé

Le contrat groupe prévoyance arrive à échéance le 31 décembre 2019, et face à l'attitude de la mutuelle INTERIALE (présence très limitée sur le terrain et effilochement du partenariat construit au cours des derniers mois et sa volonté d'augmenter les tarifs), le Centre Départemental de Gestion des Vosges relance les contrats groupes "prévoyance" ET "mutuelle santé" des agents.

A cette fin, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir délibérer afin de donner mandat au CDG88 pour ces procédures de remise en concurrence des opérateurs afin d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités des Vosges et leurs agents dans un seul et même contrat.

La délibération n'engage en rien la commune.

Le Conseil Municipal décide de donner mandat au Centre de Gestion pour les procédures de remise en concurrence.

Adopté à 9 voix (7 + 2 procurations).

4 - SDANC : demande d'adhésion des communes de Vittel et de Hergugney

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande d'adhésion des Communes de Vittel et de Hergugney.

Adopté à 9 voix (7 + 2 procurations).

Monsieur le Maire rapporte aux conseillers les problèmes soulevés lors de la dernière réunion du Sdanc, notamment ceux concernant le non-respect par les propriétaires de l'obligation de réhabilitation de l'assainissement.

Par exemple, lors de vente de maison et si l'assainissement n'est pas conforme, les propriétaires baissent souvent le prix de la maison de 10 000 € pour permettre aux nouveaux acquéreurs de réaliser les travaux de mise aux normes de l'assainissement. Mais il arrive que les nouveaux propriétaires ne réalisent pas les travaux dans les 4 ans. Ainsi le vendeur a une perte de 10 000 € sur la vente de maison.

5 - Radars pédagogiques

Suite à l'accord de subvention au titre des amendes de police du conseil département de 600 €, le Conseil Municipal décide d'acheter 2 radars pédagogiques. La société Elancité doit nous fournir un nouveau devis.

Il s'agit maintenant de trouver les emplacements pour poser ces 2 radars. Proposition de poser 1 ou les 2 radars sur un bloc béton pour pouvoir le/les déplacer...

Il faut contacter le Conseil Départemental pour demander l'autorisation de poser des radars pédagogiques et connaître les normes de sécurité sur une route départementale.

Lors de la prochaine réunion avec Enedis, Monsieur le Maire va leur demander la possibilité de brancher les radars sur les poteaux béton.

6 - Demande de subvention aux fonds de concours de la Communauté d'Agglomération

Dans le cadre des fonds de concours de la Communauté d'Agglomération et après avoir eu connaissance que la totalité des fonds n'a pas été distribuée pour 2018, le Conseil Municipal décide de demander une subvention à la Communauté d'Agglomération afin de subventionner la 1ère tranche des travaux d'aménagement de la place, comprenant la réfection des murs extérieurs de la cantine et l'aménagement d'une partie du parking.

Monsieur le Maire va rencontrer prochainement la société PRO'Concept pour établir un devis à joindre à la demande de subvention.

Adopté à 9 voix (7 + 2 procurations).

7 - Décision modificative

Afin de payer la facture de note d'honoraire de PRO'Concept pour la somme de 2 160,00 €, il est nécessaire de voter une décision modificative du budget de la commune suivante :

Section d'investissement :

Compte 2135 - Installations générales	-	2 000 €
Compte 2031 - Frais d'études	+	2 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote la décision modificative n°1.

Adopté à 9 voix (7 + 2 procurations).

8 - Questions diverses

MFR de St-Dié : dans un courrier daté du 3 octobre, la Maison Familiale Rurale de St-Dié sollicite une subvention de 100 € pour une élève de la commune fréquentant l'établissement. Pour être conforme aux aides apportées pour des voyages scolaires, le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 30 €.

Adopté à 9 voix (7 + 2 procurations).

A LA BOURGONCE, le 8 octobre 2018

Le Maire,

Denis HUIN